



Offre des bourses italiennes au titre de l'année universitaire 2020-2021

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement italien met à la disposition des étudiants tunisiens **108 mensualités de bourses** (12 bourses d'une durée de 9 mois) de 900 Euros chacune, au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Ces bourses sont **exclusivement** destinées **aux renouvellements**, afin de permettre aux étudiants concernés de terminer leurs programmes d'études.

1- Il ne sera possible d'accorder des bourses que pour les cursus suivants:

- Master;
- Cours AFAM,
- Doctorats de recherche.

Les projets co-supervisés et les cours d'italien sont exclus du renouvellement.

2- Chaque candidat est tenu de remplir et soumettre le formulaire de demande **avant le 02 Octobre 2020 14H:00 (Heure Italienne):**

2.1) Premièrement en ligne sur le site suivant : www.studyinitaly.esteri.it

([https:// studyinitaly.esteri.it/registrazione](https://studyinitaly.esteri.it/registrazione)) pour accéder au formulaire d'inscription

2.2) Deuxièmement, à l'adresse électronique suivante: international@mesrs.state.tn

3- Pour toutes informations utiles, contenant les dispositions relatives à la présentation des candidatures et les instructions relatives au processus de sélection des candidatures, est publié, sur le portail dédié aux **bourses d'études "Etudier en Italie"** ([https:// studyinitaly.esteri.it](https://studyinitaly.esteri.it)),

N.B: Les bourses d'études seront attribuées pendant la période du 1^{er} Novembre 2020 jusqu'au Juillet 2021.
